

Reportage des zones déchets aéroport de Limoges

Local à déchets (Hangar 2) :

2 Bacs pour cartons pliés



1 Bac emballage vides souillées (peinture...)



Local à déchets suite
(hangar 2) :

Bacs déchets ménagers et assimilés (agglo) bac « vert »



Déchets ménagers et assimilés (agglo) bac « bleu »



Local atelier
mécanique
(hangar 2) :

1 bac à huile usagée



1 bac à filtres à huile



1 bac à chiffons souillés



Benne à déchets
extérieurs à trappes



Benne côté PCZSAR
(déchets ménagers issus du nettoyage
des avions et des hangars)
Obligation de passer par le portail PARIF
=> **demande d'accès obligatoire pour
personne et véhicule**

Benne côté zone publique (déchets
ménagers aérogare et bureaux)

Plan des installations



Les bâtiments suivants nécessiteront un traitement des déchets alimentaires:

- Personnel de l'aéroport: SSLIA, Aérogare, H0, H2 et une partie H3
- Personnel des entreprises implantées sur le site: SAG, Club-House, H1, Bureaux, une partie H3 et H4
- Passagers et usagers: Restaurant et bar dans l'aérogare